

## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R.237-1 du code du travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure.  
L'accès au site est strictement interdit à toute entreprise de transport n'ayant pas signé un protocole de sécurité.

	Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
Raison social	<b>LAFARGE CEMENTS</b>	<i>Ets GARANDEAU Freres</i>
Adresse	<b>17 rue Léonard Jarraud BP 11 16400 LA COURONNE</b>	<i>Chamblanc 16370 Val de Cognac</i>
Téléphone Télécopie	<b>05.45.23.39.39 05.45.23.39.88</b>	<i>05 45 83 24 11</i>
Responsable du site	<b>Lionel LACROUX</b>	<i>Chevria le Desir Fayot</i>

### CADRE DU PROTOCOLE

Le présent Protocole de Sécurité définit les règles de sécurité applicables à l'ensemble des opérations de chargement et de déchargement réalisées sur un site de l'entreprise d'accueil. Il est complété par des Protocoles de Sécurité Simplifiés qui, indépendamment de leur numérotation, font partie du Protocole de Sécurité avec lequel ils forment un tout indivisible. La signature du présent Protocole de Sécurité et des Protocoles de Sécurité Simplifiés pour chaque site est un préalable indispensable à l'exécution de toute opération de chargement ou de déchargement sur un site de l'entreprise d'accueil.

La société **Ets GARANDEAU Freres**, reconnaît avoir pris connaissance de ce document et en avoir assuré la diffusion à l'ensemble des conducteurs concernés.  
Fait à : **Val de Cognac**  
Le : **4/7/24**

### NATURE DE L'OPÉRATION

Opération répétitive :	<input type="checkbox"/> Oui (*)	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Nature de l'opération :	<input checked="" type="checkbox"/> Chargement	<input checked="" type="checkbox"/> Déchargement

### MATIÈRES MATÉRIAUX TRANSPORTÉS

<input checked="" type="checkbox"/> Ciments	<input checked="" type="checkbox"/> Calcaire	<input checked="" type="checkbox"/> Gypse	<input type="checkbox"/> Clinker	<input type="checkbox"/> Laitier
<input type="checkbox"/> Déblais	<input type="checkbox"/> Inertes	<input type="checkbox"/> Tout venant	<input type="checkbox"/> Valmat	<input type="checkbox"/> Autres (*)

(\*) Autres :

Si transport de marchandises dangereuses	Classe Matière	Code de Danger	N° ONU

CONDITIONNEMENT DE LA MARCHANDISE		
<input checked="" type="checkbox"/> Vrac	<input checked="" type="checkbox"/> Palette	<input type="checkbox"/> Big Bag
<input type="checkbox"/> Colis non palettisé	<input type="checkbox"/> Autres	

CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORT		
Type de véhicules :	<input type="checkbox"/> PTAC < 3,5 T	<input checked="" type="checkbox"/> PTAC > 3,5 T
Aménagement :	<input checked="" type="checkbox"/> Benne TP	<input type="checkbox"/> Benne Céréalière
	<input type="checkbox"/> Benne Enrochement	<input checked="" type="checkbox"/> Plateau
	<input checked="" type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Autre (*)
<p><u>Équipement spécifique</u> : selon les véhicules spécifiques utilisés, le transporteur doit veiller à ce que ses équipements soient adaptés, conformes aux Prescriptions Générales de Sécurité pour le Transport Route (PGST) signées et l'annexe benne, en bon état de fonctionnement et à jour au niveau des contrôles réglementaires.</p>		

(\*) Autre :

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DU CHAUFFEUR PAR L'ENTREPRISE D'ACCUEIL		
<input type="checkbox"/> Engin de chargement	<input checked="" type="checkbox"/> Structure de chargement / Déchargement	<input checked="" type="checkbox"/> Pont bascule Entrée / Sortie

Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative dans l'un quelconque de ses éléments constitutifs

## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE	
<b>En cas d'urgence</b>	Téléphone interne : 05 45 23 39 72      Téléphone externe secours : 172
	<b>Privilégiez le passage par le numéro interne usine pour les secours : le personnel Lafarge saura guider rapidement les secours sur le lieu de l'accident</b>
	Si vous obtenez directement les pompiers rappelez la salle centrale au <b>327 ou 05 45 23 39 27</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Préciser la nature de l'incident,</li> <li>★ Signaler le nombre de blessés éventuels,</li> <li>★ Indiquer l'état des victimes,</li> <li>★ Fixer un point de rendez-vous,</li> <li>★ Ne pas raccrocher en premier,</li> <li>★ Avertir un sauveteur secouriste ou le responsable du site,</li> <li>★ Envoyer quelqu'un au point de rendez-vous pour guider les secours</li> </ul>
<b>Spécificité : En cas de blessure ou de maladie survenant dans l'enceinte des exploitations de l'usine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Les responsables du site où la victime se trouve doivent en être immédiatement informés.</li> <li>★ Ils se chargent de coordonner l'appel des secours, l'évacuation de la personne souffrante et l'information des responsables de l'entreprise de transport.</li> </ul>
<b>Spécificité : En cas d'incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Avertissez le personnel se trouvant à proximité,</li> <li>★ Utilisez les extincteurs disponibles (au départ d'un feu),</li> <li>★ Faites donner l'alerte aux secours.</li> </ul>

## MESURES DE SÉCURITÉ PRISES LORSQUE L'OPÉRATION EST EFFECTUÉE DE NUIT OU DANS UN ENDROIT ISOLÉ

En cas d'intervention, le responsable de site doit être averti. Des mesures de prévention doivent être mises en place avant toute intervention.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALE

- ★ Toute personne entrant sur le site doit connaître et respecter les procédures et consignes liées aux métiers et à la sécurité.
- ★ Toute personne entrant sur un site doit se conformer à ses règles spécifiques sous peine d'y être interdit d'accès.
- ★ Il est obligatoire de respecter le plan de circulation, la signalisation et le marquage au sol.
- ★ Le port de la ceinture est obligatoire sur l'ensemble du site.
- ★ Les engins sont prioritaires sur l'ensemble du site.
- ★ L'accès aux installations est rigoureusement interdit.



## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

### CONSIGNES SUR LE PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

EPI obligatoires <small>*Equipments de protección individual</small>	Chaussures de sécurité	Vêtements de travail		Gants	Casque	Lunettes de sécurité
	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Montantes à lacets	Pantalon couvrant	Haut HVI couvrant (classe 2)	anti-coupures	Jugulaire obligatoire al travail en hauteur et si spécificités sites	Couvrantes
						
<b>Remarques</b>	Interdits: Bottes, chaussures basses, attaches scratch	Interdits: Shorts, jeans, bermudes	La chasuble doit être portée sur un vêtement manches longues. Interdits: Manches courtes, t-shirt, débardeur	Toujours portés en cas d'intervention ou manipulation sur les installations et camions	Casque Obligatoire Jugulaire obligatoire si travail en hauteur et selon spécificités sites	

## PROCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

### CONSIGNES DE CIRCULATION ET D'ACCÈS AU POSTE DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT

Circulation	Risques	
	<input type="checkbox"/> Heurt avec piéton	<input type="checkbox"/> Heurt avec véhicule ou engin
	<input type="checkbox"/> Renversement du camion	<input type="checkbox"/> Heurt avec une structure
	<p><b>Mesures de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Respecter la limitation de vitesse du site.</li> <li>★ Priorité aux engins.</li> <li>★ Ne pas stationner sur les voies de circulation.</li> <li>★ Si le conducteur est amené à descendre de sa cabine : il doit porter obligatoirement ses EPI et préalablement se signaler auprès du conducteur d'engin s'il y a lieu. Descente 3 points.</li> <li>★ La descente est strictement interdite dans la zone d'évolution des engins.</li> <li>★ Priorité aux transporteurs chargés par rapport aux transporteurs à vide.</li> <li>★ Interdiction de téléphoner en conduisant.</li> <li>★ Signaler toute défectuosité des pistes ou danger de circulation (absence de merlons, trous,</li> <li>★ Pente ...) au responsable Lafarge.</li> <li>★ En cas d'absence de visibilité, en contournant des stocks par exemple, signalez votre présence à l'aide de votre avertisseur.</li> </ul>	
		


## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

### MESURES DE PRÉVENTION COMMUNES AUX OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT

- ★ Signalétique du véhicule en bon état.
- ★ En cas de chargement, le camion doit passer sur la bascule avec la benne non bâchée.
- ★ Respecter les emplacements de chargement et de déchargement.
- ★ Respecter le sens de passage sous les trémies ou silos
- ★ Se faire aider lors de manœuvres délicates.
- ★ Vérifier l'absence d'obstacles lors de manœuvre.
- ★ Obligation de rester dans son véhicule lors des opérations de chargement et déchargement (sauf pour les chargements spécifiques– cf consignes spécifiques).
- ★ Interdiction de circuler à pied dans la zone d'évolution des engins. Signalez-vous au conducteur d'engin.
- ★ Interdiction de s'approcher des engins sans l'autorisation et le contrôle de son conducteur.

## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

### OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DE MATÉRIAUX EN BENNE		
	<b>Risques</b> ⚠	
	<input type="checkbox"/> Heurt avec piéton	
	<input type="checkbox"/> Chute lors de la descente du camion	
	<input type="checkbox"/> Chute de matériel / matériaux	
	<input type="checkbox"/> Choc à l'ouverture ou à la fermeture des portes	
	<input type="checkbox"/> Renversement du camion	
	<input type="checkbox"/> Heurt avec véhicule ou engin	
	<input type="checkbox"/> Choc avec une structure externe (poteau électrique, installation, ...)	
	<b>Mesure de prévention pour le chargement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Positionnez-vous dos au stock de matériaux souhaités et à 45° du stock ou aux endroits dédiés au chargement.</li> <li>★ Attendez que l'engin vous signale qu'il a fini votre chargement pour démarrer.</li> </ul>	<b>Si le chargement en TV s'effectue à l'extraction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Il est interdit de stationner au pied du front de taille et de circuler à moins de 5 mètres de l'excavation.</li> <li>★ Respectez les consignes du conducteur d'engin qui vous place.</li> </ul>
	<b>En cas de chargement de bloc</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Le chauffeur sort de la cabine et se positionne dans une zone sécurisée.</li> <li>★ Respectez les consignes du conducteur d'engin qui vous place</li> </ul>	<b>Si le chargement s'effectue en trémies /silos</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Respectez le sens de passage sous l'installation.</li> <li>★ Redoublez de vigilance dans les manœuvres.</li> <li>★ Attention à la présence possible de personnel (préposé à la surveillance de l'installation et à l'ouverture des trappes) qui vous guide pendant les manœuvres et le chargement.</li> </ul>
<b>Si le chargement s'effectue au hall pont-roulant</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Prenez contact avec le conducteur du pont à l'aide de la radio à disposition à l'entrée du hall</li> <li>★ Attendez les 2 coups de klaxon qui vous autoriseront l'accès à la zone</li> </ul>		



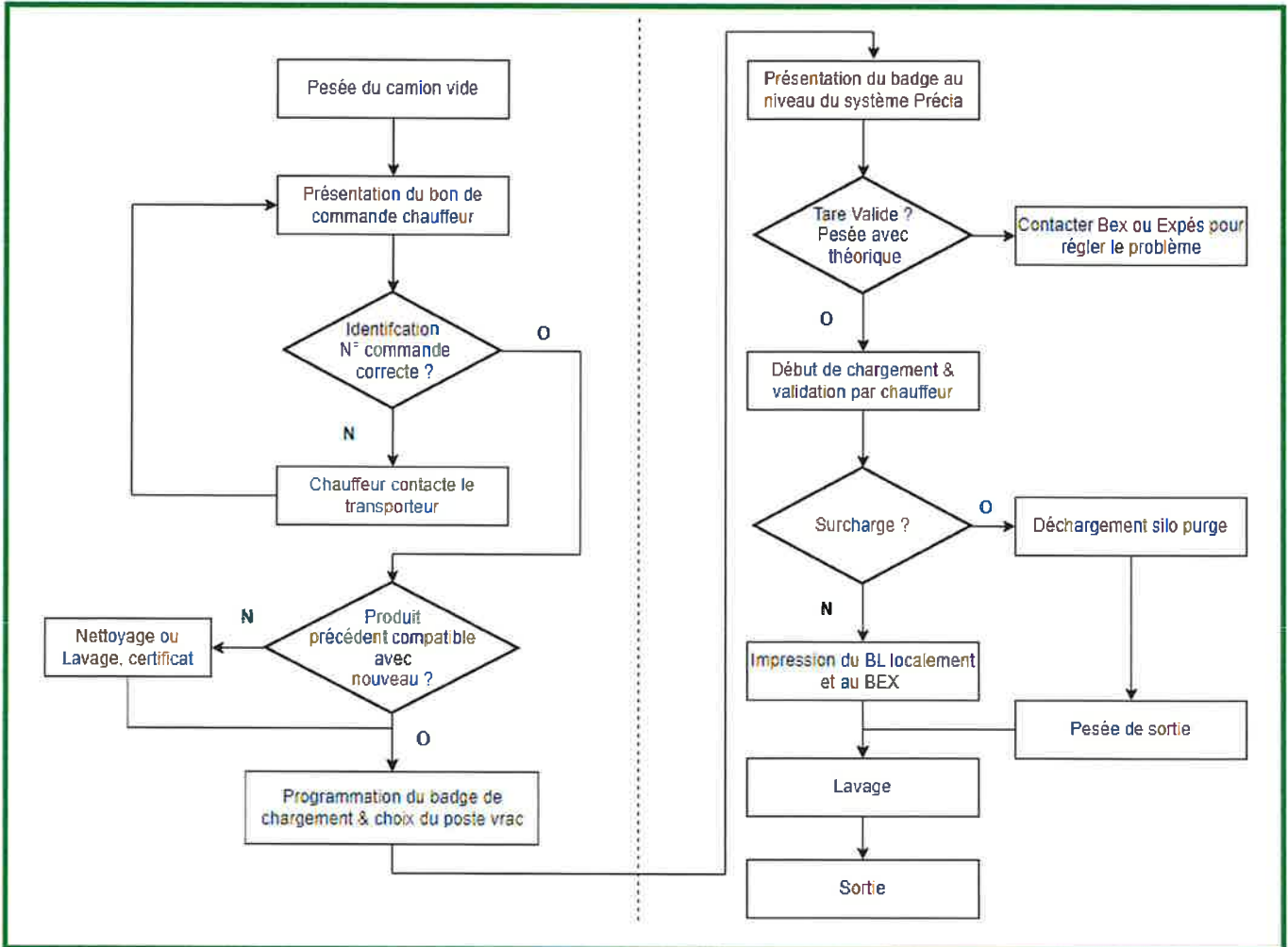


### Mesures de prévention pour le déchargement

- ★ Veillez à ce que la charge soit uniformément répartie.
- ★ Vérifier l'alignement de votre tracteur.
- ★ Benner sur un sol plat
- ★ Ne benner jamais sur un sol en dévers ou irrégulier.
- ★ **Ne benner pas à moins de 15 m d'un autre camion.**
- ★ Assurez-vous de la résistance du sol
- ★ Assurez-vous qu'il n'y ait personne dans l'environnement immédiat du camion.
- ★ Attention à la présence d'obstacles aériens ou de ligne électrique.
- ★ Assurez-vous que la benne monte droit.
- ★ En cas de surcharge vider votre surcharge (ne pas monter dans la benne)
- ★ En cas de bennage en bordure de plan d'eau ou de front, ne bennez pas directement dans le vide : benner avant le merlon de protection

## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

### OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DU CIMENT EN VRAC

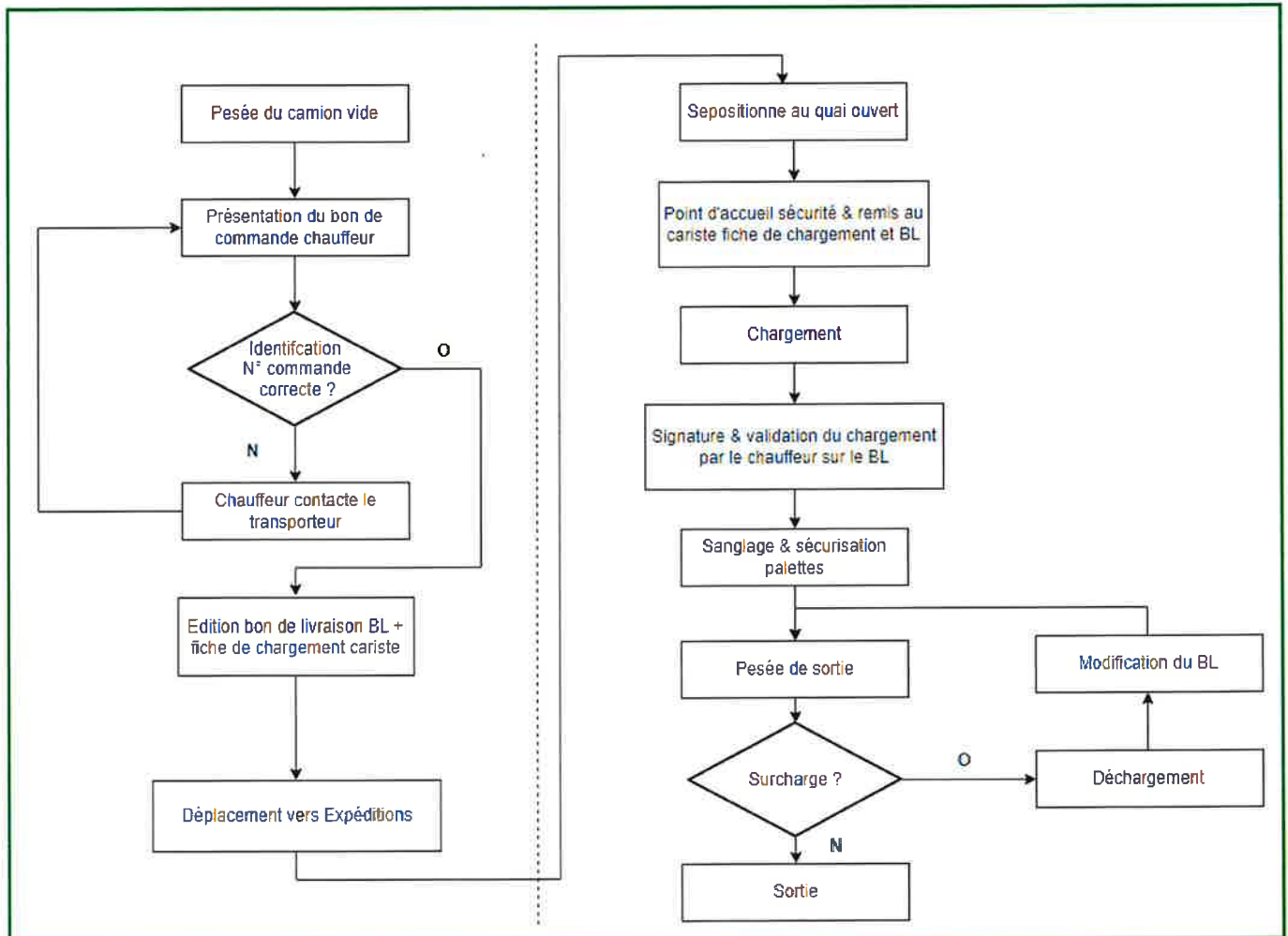


**Mesure de prévention pour le chargement**

- ★ Utiliser les passerelles prévues pour l'ouverture et la fermeture de votre citerne
- ★ Nettoyer votre citerne sur la zone prévue à cet effet

## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT


### OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DU CIMENT EN PALETTE










#### Mesure de prévention pour le chargement

- ★ Placez-vous dans les postes chauffeurs pendant que le cariste charge votre camion
- ★ Interdiction de sortir du poste chauffeur sans l'autorisation du cariste
- ★ Interdiction de monter sur votre plateau de remorque
- ★ Utiliser les zones de pose des sangles
- ★ Le cariste n'est autorisé qu'à manipuler des produits LAFARGE

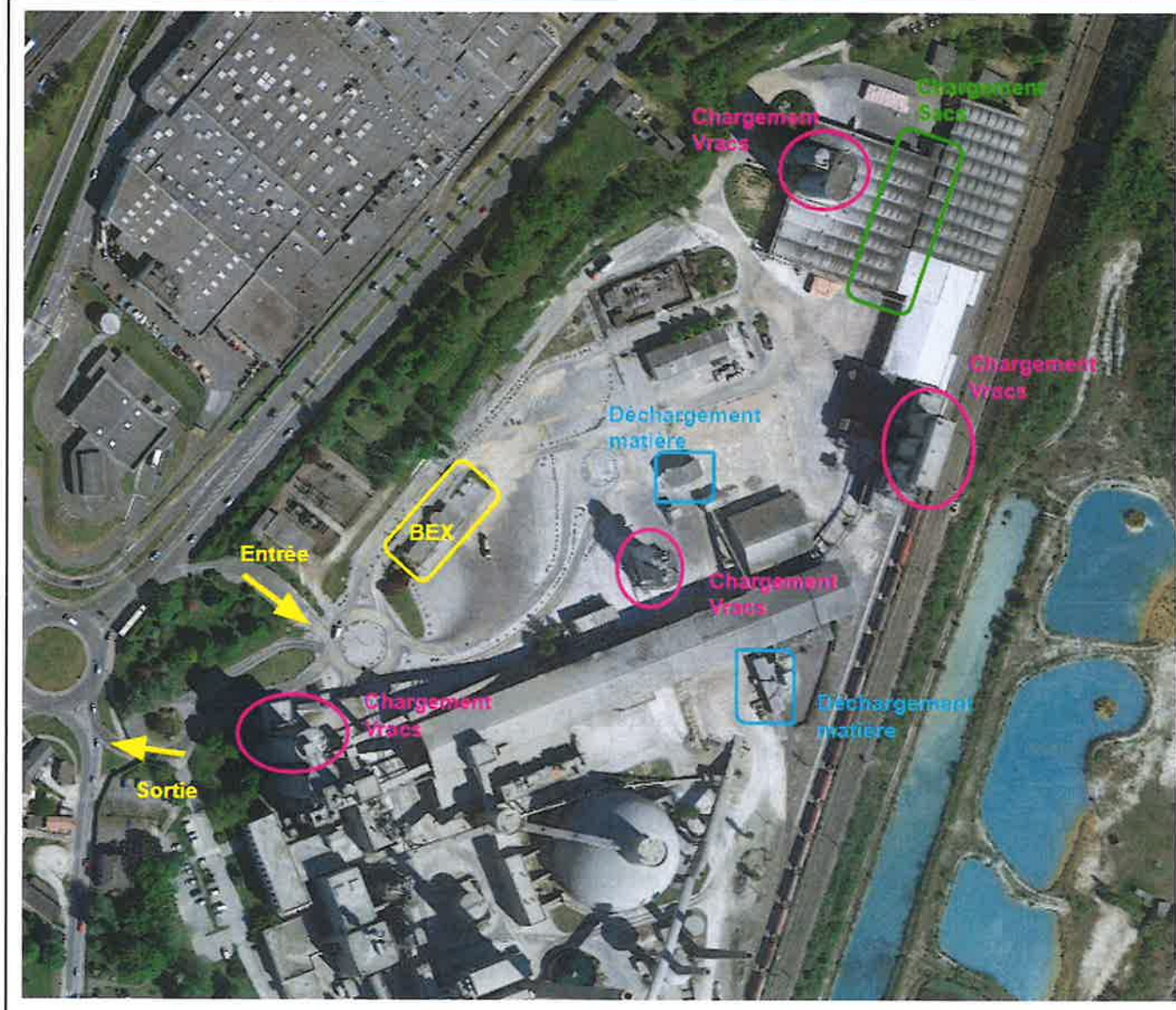
## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT		
<p><b>Passage à la bascule</b></p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">  </div>	<p><b>Risques</b> ⚠</p>	
	<p><input type="checkbox"/> Heurt avec piéton</p>	<p><input type="checkbox"/> Chute lors de la descente du camion</p>
	<p><input type="checkbox"/> Renversement du camion</p>	<p><input type="checkbox"/> Heurt avec véhicule ou engin</p>
	<p><input type="checkbox"/> Surcharge</p>	
	<p><b>Mesure de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Rouler au pas pour monter sur la bascule.</li> <li>★ Toute surcharge est interdite.</li> <li>★ Signalétique du véhicule en bon état.</li> <li>★ Respecter les signalétiques (traversée de piétons).</li> <li>★ Interdiction de faire une marche arrière.</li> <li>★ Utiliser les moyens d'accès au camion (descendre face à la cabine, ne pas sauter).</li> <li>★ Vérifier la présence d'obstacles lors de manœuvre.</li> <li>★ Respecter l'agent de bascule.</li> <li>★ <b>Si le matériau l'exige, le conducteur doit bâcher sa benne avant de reprendre la route</b></li> </ul>	

<p><b>Panne ou accident du véhicule</b></p> 	<p> Heurt avec piéton</p>	<p> Heurt avec véhicule ou engin</p>
	<p> Chute de matériel / matériaux</p>	
	<p><b>Mesure de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Alerter le responsable du site.</li> <li>★ Signaler le véhicule en panne.</li> <li>★ Respecter les directives du site.</li> <li>★ Interdiction de faire intervenir une entreprise extérieure sans l'accord préalable du responsable du site.</li> <li>★ Si enlèvement, vous devez informer immédiatement le chef de site ou le conducteur d'engin.</li> <li>★ Respectez les étapes de la consigne remorquage (voir en ANNEXE 1) :</li> <li>★ Suivez les consignes du conducteur d'engin</li> <li>★ Utilisez des équipements adaptés pour le remorquage</li> <li>★ Ne vous positionnez pas à pied entre le camion et l'engin de remorquage</li> </ul>	
<p><b>Bâchage et débâchage</b></p> 	<p> Chute lors de l'accès à la plateforme</p>	<p> Chute de matériel / matériaux</p>
	<p><b>Mesures de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Utiliser les zones de bâchage et de débâchage mises à votre disposition.</li> <li>★ Interdiction de pénétrer dans la benne et de monter sur les matériaux.</li> <li>★ Bâchage depuis le sol ou la cabine sauf pour le cas des bennes céréalieres ou l'accès à la bâche se fait par la plateforme</li> </ul>	

## PROCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT


### PLAN ENSEMBLE DES POSTES CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT



### Divers :

Le responsable de l'entreprise de transport s'engage d'autre part :

- ★ à limiter les déplacements de son personnel à ceux strictement nécessaires à l'intervention envisagée,
- ★ à prévoir sur le site que des véhicules ayant des équipements conformes à la réglementation.
- ★ à maintenir en bon état de fonctionnement tant son matériel que celui qui lui sera confié.
- ★ à justifier d'une assurance couvrant les dommages tant corporels que matériels que son intervention pourrait occasionner.

TRANSPORTEUR	
RAISON SOCIALE	Eb GARANDEAU Fils
ADRESSE	Chamblanc 16370 Val de Cozneau
NOM DU RESPONSABLE	Chaumer le Desrampy
SIGNATURE ET DATE	 le 4/7/24

## PROTOCOLE DE SÉCURITÉ OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

### Instructions au personnel :

Le responsable de l'entreprise de transport s'engage :

- ★ Ne prévoir au transport que du personnel qui aura préalablement pris connaissance des règlements et consignes de sécurité, des dangers spécifiques à l'intervention ainsi que des règles contenues dans le présent protocole et documents annexes.
- ★ Chaque conducteur s'engage à respecter l'ensemble de ces règles et consignes.

### Sous-traitance :

La sous-traitance de tout ou partie des travaux concernés par le présent protocole est soumise à l'accord préalable du responsable de l'entreprise utilisatrice. La totalité des règles définies dans le protocole s'appliquent à l'ensemble des entreprises concernées (notamment les **règles de formation à la sécurité des personnels intervenants**). C'est à l'entreprise signataire du présent protocole d'assurer la coordination nécessaire au maintien de la sécurité et, notamment de l'organisation du commandement. Toute dérogation à cette règle est soumise à l'autorisation de l'entreprise utilisatrice.

### Adaptation des personnes, des matériels et des dispositifs à la nature des opérations à effectuer :

Le responsable de l'entreprise de transport s'engage :

- ★ à assurer l'exécution des travaux qui lui sont confiés dans les meilleures conditions de sécurité en y affectant une main d'œuvre qualifiée, bien instruite des risques professionnels liés à l'exécution des spécialités exercées, dotée de matériel et d'outillages individuels performants maintenus dans leur état nominal de service, protégée par des équipements de travail conformes à la législation en vigueur et maintenus en parfait état de fonctionnement.
- ★ à fournir à son personnel l'ensemble des protections individuelles nécessaires à l'exécution des travaux confiés et à veiller à ce qu'ils soient portés.



# **PROTOCOLE DE SÉCURITÉ**

## **OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT**

### **ANNEXES**

- ★ **Annexes 1 : Consignes de remorquage Lafarge**
  
- ★ **Annexe 2 : Attestation de lecture du Protocole de sécurité et liste des signataires**

## Annexes 1 : Consignes de remorquage Lafarge

PREPARATION

**VISUEL DES ETAPES DE LA CONSIGNE DE REMORQUAGE :**



Elingue textile : la récupérer et en contrôler l'état.



Porter les EPI (les 2 conducteurs + les éventuels piétons).



Expliquer au conducteur du véhicule à tracter les étapes de la consigne remorquage.



Baliser la zone si besoin (cônes)

---

CONNEXION



2 conducteurs en cabine – Positionnement du véhicule remorqueur à 3-4 mètres du véhicule à tracter.



Moteurs arrêtés – Freins de parc engagés – 2 Conducteurs au sol Connexion élingue sur les anneaux de traction / remorquage par chacun des conducteurs véhicule remorqueur + vérification par conducteur engin remorqueur



Calage du mode de communication et rappels sur la phase remorquage.

---

REMORQUAGE



Chaque conducteur remonte dans sa cabine et attache sa ceinture de sécurité. Le conducteur PL (véhicule tracté) met les mains sur volant (10h10). Les éventuels piétons se trouvent à plus de 5m.



Elingue tendue → info au véhicule remorqueur par véhicule tracté. Véhicule tracté engage un rapport court pour aider



Info au véhicule remorqueur par véhicule tracté sur la possibilité d'arrêter le remorquage.



Immobilisation de l'engin remorqueur puis approche lente du véhicule tracté pour détente de l'élingue. Immobilisation véhicule tracté.

---

DECONNEXION



Remorquage (à faible allure) jusqu'à aire plane et sécurisée.



Moteurs arrêtés – Freins de parc engagés – Les 2 Conducteurs au sol portant leurs EPI. Chacun déconnecte l'élingue sur son véhicule.



Contrôle visuel de l'état de l'élingue : signalement si usure anormale ou rangement à l'emplacement défini.



## Annexe 2 : Attestation de lecture du Protocole de Sécurité et liste des signataires

Société : .....  
Adresse siège sociale : .....  
N° RCS : .....

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR SUR LA TRANSMISSION DES REGLES DE SECURITE AU PERSONNEL DE CONDUITE

Je soussigné : .....

Demeurant à : .....

Agissant en qualité de : .....

Certifie, sur l'honneur et sous ma responsabilité, avoir transmis à l'ensemble du personnel de conduite de ma Société intervenant sur les sites de l'entreprise d'accueil, le plan de circulation de chaque site ainsi que les prescriptions du Protocole de Sécurité conclu avec Lafarge et que ces derniers en ont pris connaissance.

Certifie également sur l'honneur et sous ma responsabilité qu'une copie du plan de circulation ainsi que du Protocole de Sécurité est présent dans chaque véhicule se présentant sur un des sites de l'entreprise d'accueil.

Fait à : .....  
Le : .....

Signature et cachet

